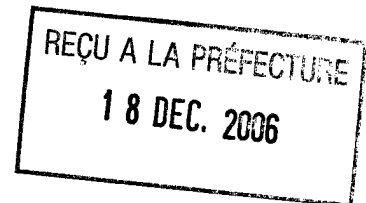


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2007/I-8e/06
Séance du 14 DEC. 2006



AVENANT PORTANT PROROGATION DE LA CONVENTION DE POLITIQUE REGIONALE DES LANGUES VIVANTES DANS LE SYSTEME EDUCATIF EN ALSACE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis des commissions réunies du 12 décembre 2006

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le président à signer l'avenant ci-joint portant prorogation de la convention de politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 18 DEC. 2006
Publication 29 DEC. 2006
Pour le Président du Conseil Général
..... délégué



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER